

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

DISCOURS

PRONONCÉS A LA

SÉANCE TENUE DANS LA SALLE DE L'AULA

LE SAMEDI 28 JANVIER 1905

POUR LA

DÉLIVRANCE DES PRIX UNIVERSITAIRES

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—
1905

RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1904

PAR

M. le Professeur Alfred MARTIN

MESDAMES ET MESSIEURS,

Ce n'est pas, à vrai dire un rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire. Le but principal de notre réunion est la distribution des prix, que suivra une conférence dont M. le professeur Seitz a eu l'obligeance de se charger. Il ne me reste donc que peu de temps, que je consacrerai à l'énumération d'un nombre limité de faits, de nature à intéresser les amis de notre Université.

Ces faits ne sont pas tous réjouissants. L'année 1904 ne nous a pas été clémente, elle restera dans notre souvenir comme une année de deuils. Trois excellents collègues, Charles Soret, Albert Rilliet et Frédéric-Guillaume Zahn nous ont été enlevés prématurément.

Ce n'est pas ici le lieu de faire la biographie de ces hommes distingués ; elle a du reste déjà été faite. Nous tenons seulement à rappeler, en quelques paroles, les services éminents qu'ils ont rendus à notre École.

Charles Soret avait dû, il y a déjà quelques années, et à notre grand regret, quitter sa chaire et son laboratoire où il n'avait ménagé ni son temps ni ses peines. Il s'était retiré, après avoir exercé les fonctions de Recteur, avec tout le zèle, le talent, la conscience et l'amabilité exquise qui le distinguaient. Son titre bien mérité de professeur honoraire le rattachait encore à cette Université qu'il avait si dignement servie. On pouvait espérer qu'après quelque temps de repos, il pourrait reprendre son acti-

vité scientifique si justement appréciée. Hélas, nous avons été cruellement déçus. La nouvelle inattendue de sa mort, a causé dans nos rangs un profond chagrin.

Son ami et collègue, Albert Rilliet l'a suivi de près. Bien que remarquablement doué pour l'enseignement qu'il savait rendre aussi clair que le comportaient les matières de ses leçons, il n'occupait à la Faculté des Sciences qu'une chaire extraordinaire. C'était un modeste et un homme de devoir, qui n'aimait pas le bruit, mais dont la haute valeur était appréciée par tous ceux qui l'approchaient.

C'est pendant les vacances d'été, que la pénible nouvelle du décès du professeur Zahn est parvenue à Genève, du Palatinat, son pays natal. Il se savait très malade, mais il a voulu accomplir son devoir jusqu'au dernier moment.

La Faculté de Médecine, à la fondation et à la réputation de laquelle il a largement contribué, a perdu en lui, un maître d'élite, et l'Institut d'anatomie pathologique un directeur qu'il ne sera pas facile de remplacer.

La chaire de clinique chirurgicale est devenue vacante par la démission de M. le D^r Gustave Juillard démission que le Conseil d'Etat a acceptée avec honneur et remerciements pour les services rendus. Ce n'était pas là une formule banale, une clause de style, car M. Juillard, a été l'un des hommes qui ont le plus utilement coopéré à la constitution de la Faculté de Médecine, ainsi qu'à l'administration de l'Université dont il a été Recteur à deux reprises.

Le Conseil d'Etat a nommé professeur de clinique chirurgicale M. le D^r Charles Girard, auquel nous souhaitons cordialement la bienvenue.

Dans la Faculté de Droit, M. le professeur Paul Moriaud a été chargé de l'enseignement du droit privé romain et de la Législation civile comparée. M. le professeur Rehfsous, titulaire de la chaire de Droit commercial a été, en outre, appelé à enseigner une partie du Droit civil.

M. Gottlieb-Auguste Meumann, D^r en Droit, a été nommé professeur de Droit civil, chargé de l'enseignement de Droit civil allemand.

Il avait déjà contribué, comme privat-docent, à la prospérité de la Faculté de Droit, en donnant aux étudiants allemands,

de plus en plus nombreux, des cours conformes aux programmes officiels.

M. Théodore Flournoy a été confirmé pour trois nouvelles années dans ses fonctions de professeur extraordinaire de psychologie physiologique. Sur sa demande, il été déchargé de la Direction du laboratoire de psychologie, qui a été confié à M. le D^r Edouard Claparède, chef des travaux.

M. Paul Oltramare a été aussi confirmé pour trois nouvelles années dans ses fonctions de professeur extraordinaire d'histoire des religions.

Le congé de M. le professeur Emile Redard a cessé à la fin du semestre d'été. Il a pu reprendre son enseignement au début du semestre actuel, sa santé s'étant heureusement améliorée.

M. le professeur Edouard Naville a aussi obtenu un congé pour le semestre d'hiver. Il a été suppléé par M. Georges Nicole, licencié ès lettres.

La question de l'ouverture d'une salle de journaux à l'usage de MM. les étudiants, est sur le point d'être résolue à la satisfaction de l'Université, grâce à la bonne volonté de nos autorités cantonales et municipales. L'Alma Mater sera heureuse de pouvoir offrir à ses enfants la jouissance d'un local confortable où ils pourront lire et écrire tranquillement, et où ils auront la faculté de consulter les nombreux périodiques de la salle Moynier. Ce sera pour beaucoup d'entre eux qui n'ont pas à leur disposition des chambres d'études commodes, une ressource précieuse. Seulement cet avantage ne pourra pas être complètement gratuit. Il sera nécessaire de créer une petite taxe supplémentaire obligatoire pour tous les étudiants. Mais ce sacrifice sera peu de chose auprès des services qui en seront la contre-partie.

L'Université entretient des relations cordiales avec les autres Universités, surtout avec celles du reste de la Suisse.

En mai dernier, nous avons envoyé à Bâle, des délégués à la conférence des représentants des Universités suisses qui, sous la présidence de M. le professeur Ch.-Christophe Burckhard, Recteur, ont examiné d'une manière détaillée et approfondie l'importante question des conditions de l'immatriculation. Le sujet avait été introduit par un rapport rédigé par M. Grenier, Recteur de Lausanne.

Les débats qui ont duré plusieurs heures, ont été suivis, comme de juste, par un banquet où règnait sinon une *chaleur communicative*, du moins un excellent esprit.

Cette conférence intercantonale doit être convoquée chaque année. Au mois de mai prochain, nous aurons le plaisir de recevoir, à Genève, nos Confédérés. J'ai nommé tout à l'heure M. Grenier, professeur à la Faculté de Droit de Lausanne, qui est aussi un peu des nôtres, puisque notre Université lui a décerné le titre de docteur en droit *honoris causa*, à l'occasion de son jubilé de 25 ans, qui a été célébré à Lausanne. Ce témoignage bien mérité d'estime et de reconnaissance pour de nombreux services rendus à la science juridique, a produit un excellent effet.

MM. les professeurs Montet et Oltramare ont représenté l'Université au Congrès de l'Histoire des religions, qui a eu lieu à Bâle, et M. le professeur Eternod a été délégué au Congrès de Berne, pour l'enseignement du dessin.

Si j'ai commencé mon exposé avec un sentiment de tristesse et l'expression du regret que me causent, ainsi qu'à tous mes collègues, les pertes que nous avons subies, je puis heureusement le terminer en rappelant des faits réjouissants. Ils sont nombreux, ainsi je pourrai me féliciter de la prospérité de notre Ecole, du bon esprit qui règne entre étudiants, des encouragements qu'elle reçoit de la Société Académique, toujours si généreuse.

Mais, pour ne pas abuser de vos moments, je n'insisterai que sur deux fêtes, l'une toute intime, et l'autre qui a été une manifestation publique. La première a été célébrée à l'occasion du trentième anniversaire de la nomination de M. le professeur Jules Nicole comme professeur de littérature grecque à la Faculté des Lettres. Ses anciens élèves et ses collègues ont voulu exprimer à ce maître dont les beaux travaux sont universellement appréciés, leur affection et leur admiration. Dans l'agréable soirée qu'ils ont organisée à l'Hôtel de la Métropole, et à laquelle M. le Conseiller d'Etat Fazy a bien voulu prendre part, beaucoup de choses aimables et sincères ont été dites, et pensées comme elles étaient dites.

Dans un rapport de l'an dernier, mon honorable prédécesseur annonçait que le Sénat avait décidé qu'à partir de l'année 1904, le 5 juin serait déclaré Dies Academicus, en commémoration de la

fondation de la Scola Genevensis, par Théodore de Bèze, le 5 juin 1559.

Ce projet a été mis à exécution. Nous avons eu le premier Dies Academicus le 4 juin dernier, le 5 tombant un dimanche, et ce début a été brillant, grâce surtout au Recteur alors en fonctions, M. le professeur d'Espine, qui a donné tous ses soins pour faire réussir cette fête. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

La solennité a consisté en une séance tenue à l'Aula. Des discours y ont été prononcés par le Recteur en charge, par le Recteur nouvellement nommé et par M. Fazy, Conseiller d'Etat.

M. Grenier, Recteur de l'Université de Lausanne a apporté à notre collègue, M. Eugène Ritter, le diplôme de docteur *ès lettres honoris causa*, que lui avait décerné la Faculté des Lettres de Lausanne.

M. Charles Borgeaud a fait une éloquente conférence sur la fondation de l'Académie et la signification morale et patriotique du Dies Academicus.

Le second acte a eu pour théâtre le magnifique parc de l'Ariana mis à la disposition de l'Université avec une grande obligeance par le Conseil Administratif. Les discours y ont alterné avec les chants, le concert donné par l'orchestre Alessandro et même avec les danses, conséquence agréable de l'immatriculation de Mesdemoiselles les étudiantes.

Une élégante brochure a été publiée, afin de conserver le souvenir de cette charmante journée.

Le Dies Academicus a donc fait ses preuves. Il est devenu une institution, ceux qui en ont pris l'initiative méritent notre reconnaissance.

Certes, on ne peut pas reprocher à l'Université de Genève d'aimer trop les fêtes, les cérémonies et la mise en scène. Elle mériterait peut-être le reproche contraire, celui d'être trop timide, de ne pas assez affirmer son existence et son droit à l'existence, par des manifestations extérieures. Il n'en est pas moins vrai que des fêtes comme le Dies Academicus ont l'avantage d'attirer l'attention de la population de notre ville sur l'histoire glorieuse de notre Ecole, intimement liée à la vie du pays et sur le grand rôle qu'elle peut encore jouer, à l'époque actuelle et dans l'avenir, pour le plus grand bien de la nation.

Mais, Messieurs, nous n'oublierons pas que le meilleur moyen de rendre l'Université toujours plus populaire, au sens élevé de ce mot, c'est encore et toujours le travail, la recherche désintéressée de la vérité, de la justice et du droit. C'est en comprenant notre mission dans cet esprit, que tous, professeurs et étudiants, nous maintiendrons l'Université de Genève au niveau de l'illustre Académie de Calvin.